Bulletin Municipal

BASLY

Juillet 1984

- INFORMATIONS GENERALES -

MAIRIE - ACCUEIL

Ouvert de 9 h. à 11 h.oo
les MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI

Madame le Maire recevra le MERCREDI de 16 h.30 à 18 h.30

Mme le Maire et Messieurs les Adjoints sont à votre disposition à tout autre moment sur rendez-vous.

Secrétaire : Mme CARPOPHORE.

MARCHE

A BASLY, Place de la Mairie,

tous les LUNDI et JEUDI matin.

BIBLIOTHEQUE

MAIRIE - Salle du Conseil Municipal

chaque MERCREDI de 17 h.45 à 19 h.oo

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

les MERCREDI et SAMEDI matin.

ETAT - CIVIL

NAISSANCES :

CUSSAT-BLANC Sylvain, le 20.01.84 à Caen

MARIAGES :

HEBERT Manuel et
DAVID Mireille, le 24.03.1984

PIERRE Philippe et
GODARD Sophie, le 05.05.1984

FLAMBARD Eric et
DENIS Mireille, le 07.05.1984

LE PAIH Patrice et
DESBOIS Evelyne, le 26.05.1984

EUGENE Gilles et
PORET Sylvie, le 16.06.1984

LEBOUCHER Daniel et
VARIN Catherine, le 23.06.1984

HEMERY Gilles et
LACOUR Yolande, le 30.06.1984

DECES :

Mme Vve GAUBERTI Augustine,
le 04.02.1984 à Caen

Mme Vve CHENU Marie-Louise,
le 05.06.1984 à Caen

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

Tout nouvel habitant sur la Commune est prié de se faire connaître en Mairie, dès son installation.

LE MOT DE MME LE MAIRE

Avant de développer ce 3ème bulletin municipal, je porte à votre connaissance la nouvelle réforme en matière d'Urbanisme, à l'heure de la décentralisation.

La Loi du 7 janvier 1983 relative aux transferts des compétences entre l'ETAT et les COMMUNES, attribue au Maire des responsabilités en matière de permis de construire et toutes occupations du sol. Disposition applicable depuis le 2 avril 1984, pour les communes dotées d'un P.O.S.

Selon cette réforme, le Maire s'est vu confier la délivrance des permis de construire au NOM de la COMMUNE, et non plus au nom de l'ETAT comme auparavant par la D.D.E.

Bien que cette Loi resserre les responsabilités du Maire, celui-ci bénéficie des services extérieurs de l'Etat mis gratuitement à sa disposition, pour instruire les dossiers d'urbanisme, au moyen d'une convention.

En ce qui concerne la Commune de BASLY, le Conseil Municipal a choisi les services techniques de la Direction Départementale de l'Equipement et a souscrit la convention proposée par l'ETAT pour instruire toutes les demandes.

Cependant, les délais d'instruction des demandes restent inchangés, minimum DEUX MOIS. Les permis de construire et autres autorisations doivent être déposés en Mairie, en 4 exemplaires avec toutes pièces afférentes au projet dont un exemplaire est adressé à M. le Préfet, commissaire de la République, pour contrôle de légalité, à postériori, (dans les 2 mois qui suivent la transmission).

IL N'EN RESTE PAS MOINS QUE LE MAIRE EST LE SEUL JUGE D'ACCORDER OU NON UNE AUTORISATION, ET LE SEUL RESPONSABLE DE TOUTES DECISIONS.

Qu'en cas d'illégalité constatée par M. le Préfet, le Maire devra répondre devant le Tribunal Administratif.

Voilà, en quelques lignes, le résumé d'une partie de la répartition des comptétences relative aux Droits et Libertés des Communes, en matière d'Urbanisme.

Néanmoins, je reste à la disposition des administrés pour tous renseignements complémentaires à cet exposé.

Claudette LEMARCHAND
Maire de Basly.

- 40ème ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT -

B A S L Y - mardi 6 JUIN 1944 ; un peu d'histoire....

A l'aube du 6 Juin, les habitants de BASLY sont réveillés par un roulement de tonnerre ininterrompu venant de la côte. Est-ce le débarquement annoncé depuis plusieurs mois par toute la presse !

Monsieur André-Joseph MARIE, grimpé sur le toit de la ferme de ses parents, rue du Bac du Port, voit la mer noire de navires.

Vers midi, après une fébrile activité en début de matinée, des convois de véhicules allemands replient sur CAEN, après un arrêt, actuelle place de la Mairie. Plusieurs hommes bien armés ont été placés dans le clocher de l'église et enfermés.

Vers 16 heures, des chars se présentent à BASLY par le chemin du Calvaire, suivis par des fantassins au casque plat... et qui parlent français...! Ce sont les premières unités canadiennes de la Brigade Blindée "FORT HARRY HORSE" et la Brigade d'infanterie "REGIMENT de la CHAUDIERE".

La progession de ces unités canadiennes a été très rapide et les tireurs isolés causent des ravages dans leurs rangs.

A 16 heures, BASLY, est une tête de pont avancée :

1) la station de radars allemande située entre BASLY et DOUVRES n'est pas encore réduite ;

2) FONTAINE-HENRY est une importante base allemande (pièces d'artillerie, véhicules blindés) qui n'a pas été évacuée et ne sera prise que le 8 Juin (111 prisonniers).

3) COLOMBY-sur-THAON est le siège de la Kommandantur disposant d'une puissante artillerie.

LE 6 JUIN au soir, BASLY et les soldats canadiens sont sous le feu des batteries de FONTAINE-HENRY et COLOMBY, et des tirs sporadiques de soldats allemands isolés ; les blessés canadiens sont nombreux et l'Ecole de BASLY est transformée en hôpital de campagne.

Ces tirs, notamment d'armes individuelles se poursuivent toute la journée du 7 Juin. La population de BASLY se terre dans les "abris-îlôts" (tranchée profonde en forme de Z recouverte de protection tout-venant) ou dans les carrières de FONTAINE-HENRY.

Le 7 JUIN, "Les Chaudières" ont du mal à localiser les francs-tireurs allemands, et l'insécurité est telle que les canadiens suspectent les habitants de BASLY d'aider les soldats allemands. Mr. Maurice LEBOUCHER, Maire de BASLY, sera même inquiété. Cet incident sera vite dissipé le 7 au soir, "Les Chaudières", après un ratissage systématique localisant les derniers tireurs dans le clocher de l'Eglise.

..../...

Cette position semblant imprenable, les officiers canadiens décident le 8 Juin de bombarder le clocher. Un S.P. (engin d'artillerie auto-propulsé) se met en place Route de Thaon et après 3 ou 4 tirs, le Clocher s'écroule. Les deux tireurs allemands se rendront le lendemain à M. Robert LEBOUCHER qui les conduira aux soldats canadiens.

BASLY deviendra rapidement une base arrière avec infirmerie et dépôt de matériel (le terrain servant d'assiette au lotissement EMMANUEL I et aux maisons, face à la boucherie a servi d'entrepôt de matériel lourd - camions, canons, chars, engins tractés.... jusqu'à la mise en service du port artificiel d'ARROMANCHES.

POUR NE PAS OUBLIER .....

A. MARIE
N. PINEAU

Pour commémorer ce 40ème anniversaire du débarquement en Normandie, une messe en musique a été célébrée en l'Eglise de BASLY le Lundi 4 Juin à 17 h.15, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts où à l'issue de cette cérémonie, Mme le Maire prononçait l'allocution reproduite ci-dessous.

DISCOURS de MME le MAIRE.

En cette veille du 40ème anniversaire du débarquement en Normandie Nous, habitants de BASLY, commémorons et rendons hommage à ces bataillons alliés, qui à l'aube du 6 juin 1944 foulaient notre sol, dans le seul but de libérer la France de l'ennemi.

Nous attacherons une pensée et un souvenir particuliers, au Régiment Canadien "LA CHAUDIERE", qui libèrait BASLY dès les premières heures du jour le plus long.

Recueillons-nous pour la mémoire de tous ces jeunes gens, militaires et civils, embarqués dans cette aventure et qui y ont laissé la vie. Autour de nous, les cimetières témoignent.

Souvenons-nous à jamais de ce mémorial instant ou ces hommes proplusés dans un fraternel élan, sans distinction de race, d'opinion, de religion unis pour le même combat; rendirent à la France, sa liberté, Berceau des Droits de l'Homme.

Vive les libérateurs,
Vive la République,
Vive la France.

.../...

Toujours dans les fêtes commémoratives du 40ème anniversaire du débarquement en Normandie, et en liaison avec l'association FRANCE-CANADA, la Commune de THAON organisait une exposition de dessins sur le Canada, et son rôle dans le débarquement.

Pour réaliser cette opération, la Municipalité de THAON sollicitait le concours des enfants des écoles primaires des Communes environnantes.

L'Ecole de BASLY participante et loréate a obtenu par l'imma-gination d'un de ces élèves, un prix pour lui-même, pour sa classe et pour chaque enfant de cette section.

Félicitons Mme la Directrice, nos écoliers, pour leur collaboration à cette manifestation.

-o-

-o- -o-

-o-

- INFORMATIONS MUNICIPALES -

REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 FEVRIER 84

I - ENVIRONNEMENT (Publicité)

A plusieurs reprises le Conseil avait regretté la densité des panneaux publicitaires sur les murs des propriétés en bordure du principal axe routier de BASLY, qui défigurent la Commune.

Le Conseil demande à Mme le Maire de prendre un arrêté municipal règlementant l'apposition de panneaux d'affichage sur la Commune.

> Renseignements pris par Mme le Maire, cette règlementation ne peut être mise en place qu'en vue de protèger un "site classé" ou un "monument classé" ; Or, aucun des monuments de Basly n'est classé, mais seulement "inscrit sur la liste des monuments historiques", donc non applicable.

II - CONVENTION avec la D.D.E. en matière d'Urbanisme.

Mme le Maire informe le Conseil des nouvelles modalités en matière d'urbanisme, surtout en ce qui concerne l'instruction des permis de construire et autres occupations des sols.

Elle donne lecture d'un courrier émanant de la D.D.E., relatif aux dispositions de la Loi du 7.01.1983, tendant à mettre ses services au service du Maire, à titre gratuit, pour instruire les dossiers d'occupation des sols.

Elle donne également lecture du projet de la Convention à passer avec la Direction Départementale de l'Equipement, puis expose la nouvelle procèdure de la délivrance d'un permis de construire.

Après avoir entendu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Mme le Maire à passer la convention avec la D.D.E., en matière d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés au nom de la Commune et de mettre au point les diverses dispositions applicables.

> Il est rappelé que le Plan d'Occupation des Sols est à la disposition de tous pour consultation à la Mairie, notamment préalablement à un dépôt de permis de construire ou toute autres formes de travaux.

.../...

III - COUPE pour l'EPREUVE de MOTO-CROSS -

Le Conseil à l'unanimité vote l'attribution d'une coupe pour l'épreuve de moto-cross devant avoir lieu à BASLY ces jours prochains.

IV - SUBVENTIONS.-

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil :

1) - de l'attribution de la subvention de : 63.240,00 Frs pour les vestiaires du football, accordée par le Conseil Général du Calvados ;

2) - de la subvention notifiée de 35.790,00 Frs pour les travaux de voirie notamment la rue du Bac du Port, et la rue Talbot.

La Commission des travaux a chargé M. PENVERN de lancer l'appel d'offres auprès de M. CATILLON.

SEANCE du 29 MARS 1984

I - BUDGET PRIMITIF 1984

Mme le Maire informe le Conseil des travaux effectués par la Commission des Finances. Celle-ci a dû se réunir par deux fois, compte tenu du montant demandé par le Département pour faire face aux dépenses d'Aide Sociale.

Dans un premier temps le budget était équilibré et ne nécessitait pas d'augmentation des impôts locaux, mais que compte tenu d'un rappel sur 1983 demandé par le département en Aide Sociale : (36.000 Frs) en plus des 66.940 Frs obligatoires pour 1984, soit au total : 102.940 Frs ; la Commission des finances s'est penchée sur le mode de calcul des 4 taxes pour récupérer le produit manquant, ne pouvant faire autrement.

Après cette explication, Mme le Maire présente le Budget article par article, en section de fonctionnement.
M. PENVERN fait observer que toutes les cotisations des Syndicats intercommunaux ont considérablement augmenté et demande aux délégués de veiller aux dépenses.
Messieurs PINEAU et OUDIN rappellent l'historique du ramassage des O.M., entrainant une augmentation de notre cotisation d'environ 20 %.

Après cette mise au point, Mme le Maire procède à la lecture de la section d'investissement qui a soulevé un désaccord de MM. COUTARD, OUDIN, LEGRAND ayant pouvoir de Messieurs SERRE, LAPORTE, GAUQUELIN.

.../...

M. OUDIN demande la parole pour savoir quelles sont les sommes dont nous disposons, afin d'envisager, par exemple, le projet d'une salle polyvalente.

Mme le Maire répond qu'avant d'entreprendre une salle polyvalente, il fallait commencer par la réparation du patrimoine communal qui part en morceaux, et que lors de ses réunions la Commission de travaux avait engagé l'étude de construction d'un tennis et d'un plateau d'évolution; qu'il a été prévu pour cette année l'achèvement des vestiaires et des trottoirs des rues Talbot et du Bac du Port.

Elle apporte une autre précision, à savoir que l'ETAT, depuis le 1er Janvier 1984, ne subventionnait plus les programmes spécifiques, c'est-à-dire : équipements scolaires, sportifs, culturels et que les Communes devaient se contenter de la D.G.E. (dotation globale d'équipement) qui représente 2 % du coût total de l'opération ; et qu'une telle dépense se répercuterait par la pression fiscale, donc sur l'habitant.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil, à l'exception de messieurs COUTARD, OUDIN, LEGRAND, en désaccord sur la présentation de la section d'investissement et ayant pouvoir,

LE BUDGET est voté tel qu'il a été présenté :

DEPENSES	1.020.354,00 Frs
FONCTIONNEMENT	874.827,00
INVESTISSEMENT	145.527,00
RECETTES	1.020.354,00 Frs
FONCTIONNEMENT	874.827,00
INVESTISSEMENT	145.527,00

IV - VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES DIRECTES

Compte tenu de l'augmentation des dépenses, Mme le Maire présente au Conseil les différents modes d'imputation sur les taxes locales.

Après délibération, le Conseil adopte la solution proposée par la Commission des Finances (augmentation proportionnelle des taxes d'habitation, sur le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, la Taxe professionnelle restant inchangée) et arrête les 4 taxes comme suit :

TH.	:	8,942 %	
FB.	:	22,151 %	
FNB.	:	37,504 %	
TP.	:	17,46 %	restant inchangée.

En résumé, la Commune de BASLY a réduit ses dépenses personnelles de fonctionnement au strict minimum, mais doit faire face aux cotisations des syndicats intercommunaux qui ont augmenté de 20 % à 30 % par rapport à l'année 1983 et en contingent de aide sociale dont le montant a été multiplié par 2 (compte tenu du rappel sur l'année 1983).
Cette situation contraignant la Municipalité à augmenter les impôt locaux est regrettable, la Commission des Finances ayant initialement décidé de majorer les impôts de 5 % correspondant à l'inflation prévue et à l'augmentation des salaires pour 1984.

III - CONTRAT avec L'ENTREPRISE CHRETIEN.-

A la demande de Mme le Maire, le Conseil renouvelle le contrat d'entretien avec l'entreprise CHRETIEN pour les sanitaires et thermiques des écoles maternelle et primaire.

IV - ACQUISITION des CLASSES MOBILES.- (voir notre précédent bulletin)

Le Conseil Général ayant décidé de porter le loyer des classes mobiles de 3.500 Frs l'an à 6.500 Frs, le Conseil à l'unanimité décide l'acquisition des classes mobiles pour le prix demandé de 12.000 Frs.

Mme le Maire indique qu'elle n'a pu obtenir du département, après plusieurs démarches, la remise en état de ces classes avant leur acquisition.

Néanmoins, Mme le Maire deamndera le dégrèvement des loyers à compter du 1er Janvier 1984.

V - PARCELLE de Mr. et Mme PLAT.-

Mme le Maire soumet au Conseil, la lettre de Maître BARBIER, notaire à Courseulles, relative à la parcelle cadastrée B n°92 appartenant à M. & Mme PLAT, faisant l'objet d'une réserve foncière au P.O.S. de BASLY, tendant à savoir, si la commune maintenait sa préemption ou bien cèdait le terrain au profit d'éventuels acquéreurs.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'exception de M. CORBIN, propose à Maître BARBIER d'acquérir cette parcelle, et charge Mme le Maire d'aviser le Notaire.

SEANCE du 29 JUIN 1984

I - COMPTE ADMINISTRATIF 1983.-

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte administratif tel qu'il a été présenté, d'où il ressort un excédent de : 503.472,13 Frs

SECTION de FONCTIONNEMENT : 925.985,97 Frs

SECTION d'INVESTISSEMENT : 1.429.458,10 Frs

Excédent repris au Budget supplémentaire et reporté pour l'exercice de 1984 en section d'investissement.

..../...

II - TENNIS - TERRAIN de BASKET - VOLLEY-BALL. -

Mme le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la réalisation de 2 projets, court de tennis et terrain de Volley-Ball, Basket, de manière à faire, dès à présent, les demandes de subventions. Le coût total de ces deux opérations est de : 312.095 Frs hors taxes (valeur 1984) subventionnable à hauteur de 45 % pour l'un et 50 % pour l'autre. Ces subventions peuvent être réduites sur décision gouvernementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à ces opérations et charge Mme le Maire de déposer les dossiers aux administrations concernées afin d'obtenir l'approbation de ce projet.

III - ENTRETIEN des CLOCHES. -

Mme le Maire soumet au Conseil, la proposition d'un contrat avec les Etablissements BODET qui s'engagent à la vérification de :

3 Volées - 3 tintements - 1 angélus, - 1 glas
pour le montant annuel de 977,26 Frs T.T.C.

Cette proposition a reçu l'avis favorable des membres du Conseil

- COMMISSIONS INTERCOMMUNALES -

I - S.I.R.O.M. de CREULLY - Séance du 15.06.84

Délégués : Messieurs PIMBAU et OUDIN

Compte Administratif 1983 : présenté par M. SENK, percepteur de Creully
La section de fonctionnement présente un excédent de : 521.172,35 Frs qui permettra de financer pour partie les travaux de construction du quai de transfert (voir bulletin précédent).
La section d'Investissement présente un excédent de : 5.806,74 Frs.
Le compte est approuvé à l'unanimité.

Budget supplémentaire 1984 : La section de fonctionnement ne comprend que l'excédent du compte administratif 1983, soit 521.172,35 Frs dont 200.000 Frs sont affectés au ramassage des O.M. et 166.068,31 Frs à la section d'investissement.
La section d'investissement s'élève à 928.401,05 Frs qui seront affectés notamment au financement du quai de transfert, travaux d'aménagement de la décharge et à l'acquisition de caissons et trémies.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

Les délégués invoquant la grève du personnel de la C.G.E.A qui a entrainé l'interruption du ramassage des O.M., le directeur remboursera au SIROM une somme de 24.000 Frs à titre de dédommagement.

Le recouvrement du dépôt de creully est presque terminé. Un affaissement d'environ un mètre a été constaté et doit permettre de recevoir les matières inertes pendant environ 2 ANS.

((Le dépôt de matières inertes (terre, gravas...) sur la
((décharge de CREULLY est gratuit pour tous les habitants
((des communes adhérentes du SIROM. La décharge est ouverte
((toute la journée du Lundi au Vendredi et le Samedi matin
((de 8 h 00 à 12 h.
((Les personnes désirant effectuer de tels dépôts voudront
((bien prendre en Mairie un bon les autorisant à faire ce
((dépôt, qu'ils remettront à l'employé du SIROM à CREULLY.

(Il est rappelé aux habitants de limiter)
(autant que possible la quantité des)
(ordures ménagères à ramasser par la)
(C.G.M.A., notamment les matières inertes)
((terre, gravas, déchets de jardin...) ce)
(qui limitera d'autant la dépense de la)
(Commune et par suite la taxe d'enlèvement)
(des O.M.)

AVIS du S.I.R.O.M. :

Le ramassage des ferrailles débutera à la mi-octobre pour se terminer fin novembre. Les communes seront prévenues en temps utiles pour permettre aux usagers de prendre leurs dispositions.

- - - -

Le ramassage des déchets ménagers tombant les jours fériés est toujours fait la veille. Le SIROM insiste pour que cette règle soit respectée.

II - TRANSPORTS SCOLAIRES - (Communication de la STDC)

Il est impératif aux familles de prendre les dispositions nécessaires, suffisamment à l'avance pour permettre à leurs enfants scolarisés d'obtenir une carte de transport dès les premiers jours de la rentrée.

Pour se faire, vous devez vous présenter en mairie, munis du livret de famille pour obtenir une ou plusieurs fiches d'Etat Civil familiales selon le nombre d'enfants scolarisés utilisant les transports.

Les familles doivent avoir conscience qu'un élève sans carte de transport scolaire au 7 septembre 1984 est un voyageur comme un autre, il devra acheter son billet auprès du chauffeur ou prendre un carnet chez les dépositaires locaux.

- BUREAU D'AIDE SOCIALE -

Membres : Mme LEMARCHAND, Mr. XH PINEAU
Mrs. PACHOUD, J.VAUVERT, P.PESNELLE, JC.CORBIN,
Mme L.GERVAIS, Mrs. R.RUFFIN, Y.LACOUR, A.VAUVERT.

Réunions : 19.12.1983 - 28.3.84 et 09.07.84

Outre l'étude de diverses demandes d'aides, le Bureau d'Aide Sociale a pris les décisions suivantes :

- REVISION des conditions d'attribution des bons de combustibles.

Les requérants devront déposer en Mairie une copie de leur feuille d'impôt ou un certificat de non-imposition.

Les bons seront attribués en fonction d'un barème par tranches de revenus, et du plafond autorisé par la sécurité sociale.

- CONFECTION de VOLETS PERSIENNES sur les façades en pignon pour un pavillon du B.A.S.

Les travaux seront effectués par M. MARGUERIN, menuisier à Douvres qui à répondu à l'appel d'offres (coût : 2.846.40 Frs TTC.)

- VERSEMENT à la Commune à titre exceptionnel d'une somme de 12.000 Frs en participation au Contingent d'Aide Sociale.

- ATTRIBUTION d'une subvention de 4.200 Frs au Club "Le Temps de Vivre".

- VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 1983.-

D'où il ressort un excédent : 153.819,61 Frs

Section de fonctionnement : 20.884,94 Frs
Section d'Investissement : 132.934,67 Frs

repris au budget supplémentaire de 1984.

-o-
-o- -o-
-o-

- ARRETES MUNICIPAUX -

Outre, les divers arrêtés visant le personnel communal, Mme le Maire a pris un arrêté municipal concernant le stationnement devant l'école Maternelle, en date du 17 Mars 1984 dont copie ci-dessous :

Article 1er.- L'arrêt et le stationnement sont interdits Rue de l'Eglise, à la hauteur du portail de l'école maternelle, sur une longueur de 11 mètres, côté gauche dans le sens CD. 79 - VC n° 5 dite route de Fontaine Henry et sur une longueur de 9 mètres, côté droit, dans le même sens, devant la sortie d'immeuble de M. CHATEL.

Article 2.- La signalisation nécessaire sera apposée conformément à la règlementation routière pour permettre l'application des dispositions.

Article 3.- Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4.- Ampliation du présent arrêté sera notifiée à M. le Préfet, M. le Commandant de Gendarmerie de Douvres, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

- INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS -

Vous trouverez ci-après le texte de la lettre adressée par M. Jean-Louis de MOURGUES, Maire de Courseulles, au Chef des Sapeurs-pompiers de Courseulles, le 23 Mars 1984.

"Conformément aux différentes instructions reçues et aux"
réunions faites au sein de la Mairie, je vous demande de bien vouloir"
"appliquer et faire appliquer, les décisions suivantes : "
"
1°) les interventions concernant le transport urgent des malades, les"
" incendies, les arbres sur la voie publique, et en règle générale, "
" toutes les interventions concernant des personnes en danger sont "
" gratuites".

2°) TOUTE personne qui reçoit un appel pour les interventions sur les "
" bâtiments (hors le cas d'incendie ou de personnes en danger) : "
" - ouverture de portes, "
" - dépose d'antennes de télévision, "
" - sonneries d'alarme, ascenseur, "
" - enlèvement d'essaims d'hyménoptères hors des habitations et leur"
" proximité, "
" - sauvetage d'animaux "
" - débouchage d'égoût, sauf en cas d'inondation ou de danger "
" généralisé, "
" - épuisement sol, sauf calamité. "
"devra indiquer au sinistré, suivant le genre d'intervention demandée, "
"le nom de l'artisan courseullais susceptible d'assurer le dépannage, "
"ou, si la personne insiste, dire que les sapeurs-pompiers peuvent se "
"déplacer mais que l'intervention sera payante à raison de : "

"exemple : 300 Francs par heure de jour avec un tarif de nuit, "
" dimanche et jours fériés. "

.../...

3°) La recherche et l'enlèvement sous l'eau de biens ou d'objets divers, le dégagement de véhicules ne gênant pas la circulation, sont des interventions que les sapeurs-pompiers n'assurent pas.

((Il résulte de cette lettre que toutes les interventions
((des sapeurs-pompiers entrant dans leur mission proprement
((dite, seront gratuites.
((Mais, toutes les autres interventions, dont la liste est
((donnée ci-dessus, sont des opérations de convenance ou de
((confort pouvant être effectuées par des entreprises privées,
((seront facturées 300 Frs de l'heure.

- A S S O C I A T I O N S -

CLUB "LE TEMPS de VIVRE"

Suite à notre Assemblée Générale tenue le 3 Mars 1984, le Bureau a subi une légère modification :

Mme LORPIN	Présidente	:::	Mr. VAUVERT A. Vice-Président
Mme OSMONT	Secrétaire	:::	Mme HEBERT Secrétaire adjointe
M. JAMES	Trésorier	:::	Mme ROBERT Trésorière adjointe

VISITE aux Sources d'Elle.

C'est parce qu'elles prennent "le Temps de Vivre", qu'une vingtaine de personnes prenaient le 26 Juin à 8 heures, le départ pour une journée aussi réussie qu'ensoleillée.

Le but de cette escapade les faisait emprunter un itinéraire agréable et recherché. Le meneur du groupe, M. JAMES, sous l'oeil indulgent de Mme la Présidente, Mme LORPIN, les menait où çà ! Oh ! bien visiter le parc zoologique de JURQUES, implanté dans un cadre magnifique ; une heure trente de visite ; ou admiration et étonnement face à la noblesse et la diversité des habitants de ces lieux, faisaient la joie de chacun.

A midi, prise d'un repas simple et consistant à CAUMONT, moment très attendu, particulièrement par M. MEDARD, qui, à 83 ans n'a pas craint les inattendus du jour.

Quatorze heures, il faut y aller, çà n'est pas fini ! vous n'alles pas partir sans pêcher aux sources d'Elle. Superbe site, aux étangs gonflés de truites et aux rhododendrons ornementaux de plusieurs mètres de hauteur.

Voici 18 heures, il est temps de faire peser le poisson, et reprendre la route.... Arrivé sur la "Place", chacun se félicite de ces quelques heures passées dans une ambiance, constructive et familiale.

Merci, à bientôt..

Un accompagnateur.

MOTO - CLUB de BASLY ..... déjà 8 ANS d'existence.

Créer un moto-club n'est pas une chose facile, le faire fonctionner ensuite n'est pas non plus des plus simples. Comme dans tous les sports, la volonté des uns, alliée à la compétence des autres font qu'un club peut vivre.

Comme tout club ou associations qui se crée, cela commence par la réunion de personnes passionnées de leur sport ou leur loisir, c'est ainsi que naquit le moto-club de Basly.

En 1973, ils sont plusieurs, Guy FLAMBARD, M. GOULET de LUC, ANCELLE de Douvres, Michel PIERRE et d'autres, à s'intéresser à la moto sportive, le cross en particulier. Ils se réuniront pour tracer un petit terrain à CRESSERONS,pouvant ainsi s'adonner à leur sport favori.
Ce terrain deviendra vite trop petit, et grâce à M. LETELLIER les carrières de DOUVRES leur sont ouvertes. Le moto-club Douvrais naissait, et Guy FLAMBARD en assurera pendant 2 ans la présidence.

Mais on se lasse vite de jouer entre copains, la compétition vient à l'idée de quelques-uns. Le Moto-Club Douvrais n'étant pas affilié à la fédération française de motocyclisme, il est impossible de concourir dans une quelconque épreuve.

Ce sera alors la séparation, la "bande" à FLAMBARD s'installera à BASLY et organisera un dimanche un gymkana-moto, attirant les spectateurs. Apparamment ce sport plaisait et à la suite de ce succès, naîtra le MOTO-CLUB de BASLY, avec un premier bureau composé de : Guy et Jean FLAMBARD, Bernard BAPTISTE, Mr. RAUCHIN, Jean-Noël LE-NEVEU, Michel HUE, Gabriel PIERRE etc....

C'est en 1977 que sera organisé avec le Caen Moto-Club, le premier Moto-cross side-car cross, au mois d'octobre, il rassemblera les juniors et les seniors nationaux. Un succès mitigé, le club n'étant pas assez connu.

L'année suivante, toujours en octobre, aux Nationaux se joindront les deux licenciés du club, et 18 équipages de side-cars seront présents.

C'est en 1980 que le cross de Basly prendra une dimension internationale avec les 22 équipages de side-cars, l'épreuve avait attiré près de 3.000 personnes, c'est ainsi cette année là, qu' Eric FLAMBARD effectuera sa 1ère grande épreuve, face à des adversaires confirmés.

En 1983, viendra s'ajouter aux traditionnelles épreuves de septembre, celles du mois de Février, moins ambitieuses, les side-cars sont absents, mais toujours très spectaculaires.

Depuis 3 ans, le BASLY MOTO-CLUB se gère lui-même, mais l'aide du Caen Moto-Club est toujours présente pour l'organisation il est vrai que les membres du M.C. BASLY aident aussi leurs collègues pour le moto-cross de Tilly. La coopération pour ce genre de sport est bien nécessaire.

Cette année 1984 verra la concrétisation des efforts du Président pour présenter une épreuve de très haut niveau. En effet, les 1er et 2 Septembre auront lieu sur le terrain de BASLY, les championnats de France de side-car-cross, dernière épreuve avant la finale, autant dire que tous les équipages auront à coeur de gagner des points précieux.

.../...

Le samedi 1er septembre sera consacré aux entrainements officiels : side-cars et solo. 125/250 cm3 et 250/500 cm3 inters-français A.

A 20 h 30, une soirée choucroute dansante aura lieu sur la carrière, route de Fontaine-Henry,

INSCRIPTION : 50 Frs au BAR "LES MOUETTES".

Le dimanche matin, dernières qualifications avant les épreuves officielles de l'après-midi.

S'il fallait résumer la vie du Club, ce serait bien difficile, d'année en année les effectifs, tous les licenciés, ils sont une vingtaine que les bénévoles se sont joints au club avec une seule ambition, donner au moto-side-car-cross, de Basly une place de niveau national, et aussi participer à l'animation de la Commune.

Tout n'est pas toujours très facile dans une association, il faut savoir néanmoins surmonter les difficultés et être toujours prêt à répondre aux voeux du public qui ne demande qu'une chose, un bon spectacle.

Il ne faut pas oublier dans ce petit historique le rôle joué par M. Joseph MARIE qui par le prêt de son terrain, depuis le début, a permis au cross de Basly d'exister.

Le Président
Guy FLAMBARD.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, un règlement, développé ci-dessous, a été élaboré avec Mme le Maire, la commission des Sports et Loisirs, approuvé par le Conseil Municipal et visé par M. le Préfet.

- REGLEMENT -

ARTICLE 1er.- Par délibération prises les 30.01 et 11.09.1981, le Conseil Municipal a décicé de fonder une bibliothèque Communale, à BASLY, au moyen de dons, legs, d'allocations budgétaires attribuées chaque année.
ARTICLE 2.- La bibliothèque Municipale est entièrement distincte de la bibliothèque scolaire.
ARTICLE 3.- Cette bibliothèque établie à BASLY, a pour but de développer le goût de la lecture en mettant à la disposition des habitants, divers ouvrages pour leur instruction et à leur délassement.
Elle est administrée par la Commission des Sports et Loisirs, composée de 5 délégués, le Maire Président de droit.
ARTICLE 4.- Elle est animée par des bibliothécaires bénévoles, dont la responsable est nommée par le Maire, laquelle pourra être secondée par une ou plusieurs aides de son choix. La bibliothécaire responsable assistera aux séances relatives au fonctionnement de la Bibliothèque et n'aura que voix consultative.
ARTICLE 5.- En cas d'incidents ou d'incompatibilité d'humeur entre les bénévoles, le Maire révoquera ces dernières pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.
ARTICLE 6.- Les horaires seront définis en accord avec le Maire et le bibliothécaire.

.../...

ARTICLE 7.- Le service de la conservation et du prêt des livres est placé sous la direction et la responsabilité du bibliothécaire nommé par le Maire

ARTICLE 8.- Ce bénévole tiendra :

1° - Un registre de prêt,
2° - Un catalogue alphabétique par nom d'auteurs,
3° - Un catalogue méthodique par matière, également par nom d'auteurs,
4° - Un registre d'inventaire où son inscrits tous les volumes au fur et à mesure de leur entrée à la bibliothèque.

ARTICLE 9.- Le fonds de la bibliothèque se compose d'ouvrage acquis par la Commune et d'ouvrage provenant de dons divers, ainsi que d'ouvrage provenant du Bibliobus (Bibliothèque de prêt du Calvados).

ARTICLE 10.- Le prêt est entièrement gratuit pour tous les habitants de la Commune.

ARTICLE 11.- Tous les ouvrages appartenant à la Commune seront revêtus du timbre de la bibliothèque et porteront un numéro d'ordre qui sera reproduit aux catalogues et registre d'inventaire.

ARTICLE 12.- Les livres doivent être pris et replacés dans les rayons par le bibliothécaire lui-même.

ARTICLE 13.- Les dictionnaires, collections, cartes, planches, dessins ne peuvent être consultés que sur place, aux heures d'ouverture.

ARTICLE 14.- Chaque lecteur devra veiller attentivement au bon état du livre qu'il aura emprunté et de le rapporter dans les délais impartis pour permettre à chacun de bénéficier des oeuvres récentes.

ARTICLE 15.- Il ne peut être prêté plus de deux ouvrages à la fois.

ARTICLE 16.- La durée du prêt ne peut excéder 15 jours. Al'expiration de ce délai, l'emprunteur peut être autorisé à renouveler le prêt du même volume, s'il n'a été demandé par d'autres lecteurs.

ARTICLE 17.- Tout lecteur qui, étant avisé après l'expiration du délai règlementaire ne rapportera pas le volume qu'il détient, ne pourra plus être admis au bénéfice des nouveaux prêts jusqu'à ce qu'il ait régularisé sa position à l'égard de la bibliothèque.

ARTICLE 18.- Dans le cas d'ouvrage non restitués, perdus ou détériorés, il sera procédé à l'expédition d'un premier avis avec une amende de la valeur d'un timbre postal.
Si aucune suite n'est donnée au premier avis, un second avis de notification est adressé par le Maire, à l'intéressé afin d'obtenir la réinsertion du ou des livres à la bibliothèque.
Si cette procédure de mise en demeure reste vaine, la valeur des ouvrages non rapportés sera demandée aux emprunteurs ou au représentant légal par recouvrement auprès du Receveur Municipal de la Commune.

ARTICLE 19.- Il est interdit de fumer dans la salle de la bibliothèque.

ARTICLE 20.- Les livres de la bibliothèque ne pourront jamais être vendus, ni partagés, ni donnés.

ARTICLE 21.- EN cas de changement de bibliothécaire bénévole, il sera procédé à un récolement qui sera signé par le bibliothécaire et son successeur, et visé par le Maire.

ARTICLE 22.- Le règlement sera soumis à l'approbation de M. le Préfet, et affiché d'une manière permanente dans le local de la bibliothèque.

Le Maire,
C. LEMARCHAND

ASSOCIATION SPORTIVE. -

L'A.S. BASLY, association de football, a compté à son actif la saison passée : 70 LICENCIES /

34 SENIORS

36 JEUNES

répartis en 5 équipes :

2 Séniors - 1 Minimes - 1 Pupilles, 1 Poussins.

Le classement en fin de championnat est de :

SECOND pour les séniors A
11ème POULE pour les séniors B
Les 3 EQUIPES jeunes se maintiennent en milieu du tableau.

En Mai-Juin, après le championnat , des tournois sont organisés pour les jeunes, à BASLY et à l'extérieur.

L'INTER-QUARTIERS a été fort apprécié cette année, 8 Quartiers en présence et trois équipes féminines.

Fin AOUT, début SEPTEMBRE, le grand tournoi Séniors. Cette année il aura lieu le 26 AOUT ; 15 équipes seront en présence, dont certaines viennent de la Manche et de l'Orne.

Le CHAMPIONNAT reprendra cette année, le 2 SEPTEMBRE pour les séniors qui espèrent monter en seconde division.

5 ou 6 EQUIPES seront engagées cette année :

- 2 Séniors,
- 1 Cadets (en entente avec Lion s/mer)
- 1 Pupilles,
- 1 Poussins, et peut-être 2
- 1 Débutants, forts nombreux à être inscrits

et à vouloir jouer au football cette année.

Rendez-vous à tous le 26 AOUT.

BONNES VACANCES.

-o-
-o- -o-
-o-

AMICALE DE BASLY

La parution de ce nouveau bulletin municipal nous permet de faire un point en cette période charnière située au coeur des vacances et qui, d'ores et déjà est consacrée à la préparation de la rentrée et à la reprise des activités.

Parmi les toutes dernières manifestations, nous devons, tout d'abord, vous féliciter de la très bonne fréquentation de notre kermesse 1984 qui a connu un très grand succés et qui va nous permettre, financièrement, de penser à des investissements en matériel pour les différentes activités ainsi qu'à des organisations de soirées patinoire ou théâtre pour tous les enfants de BASLY.

Notre traditionnelle randonnée vélo a rassemblé 104 cyclistes qui ont parcouru 17 kms pour rejoindre le cadre superbe du Château de MANTRAGNY.

Après un pique nique géant auquel s'étaient joint bon nombre d'autres habitants de BASLY, de nombreux jeux divers ont animé tout l'après midi avant de reprendre la route du retour sans incident jusqu'à BASLY.

Cette randonnée vélo est devenue une institution, tant elle est réclamée et appréciée ; aussi, l'avons-nous, d'ores et déjà, inscrite à notre prochain calendrier.

La Fête de l'Eté a, malgré la concurrence du football et l'incertitude du temps, permis d'apprécier les talents de tous les habitants des quartiers de BASLY qui ont confectionné 6 Chars et tous les costumes, rivalisant d'originalité dans leurs thèmes.

Une animation musicale a prolongé cette soirée jusqu'au traditionnel Feu de la ST JEAN.

Pour cette dernière manifestation, le bilan a été extrêmement positif en ce qui concerne les relations établies entre résidents du même quartier, entraînant çà et là des réunions sympathiques au cours desquelles, chacun apportait ses idées et apprenait ainsi à mieux se connaître.

Et maintenant l'avenir !

Tous les contacts que nous avons et que nous entretenons nous incitent à développer nos activités et nos animations.

Ainsi, nous pouvons vous annoncer que l'Amicale diffusera, fin août un sondage exceptionnel qui vous proposera des activités traditionnelles et nouvelles telle que poterie afin que nous puissions répondre précisément à tous vos désirs. Mais, nous y ajouterons une liste d'animations de toute sorte que vous souhaitez voir figurer dans notre calendrier 84 - 85.

Chaque retour de feuille d'enquête sera examinée en Assemblée Générale Extraordinaire qui se déroulera le Vendredi 14 Septembre au cours de laquelle sera élu un nouveau trésorier ; notre ancienne et dévouée trésorière devant quitter notre région.

Pour l'immédiat, bonnes vacances à tous, revenez-nous en pleine forme et nous nous retrouverons tous pour effectuer une rentrée dynamique.

Le Président